Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le –
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN02725-DE

Argeliers
Entre Vignes et Canal du Midi

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 26/06/2025

Délibération N° 027/25

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le 3 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Françoise MILLAUD, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; François IZARD, procuration à Amandine PALMIE et Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absent excusé : Antoine MICHEZ

Absents : Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Végétalisation des voiries – Convention d'autorisation à conclure avec un tiers.

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant aux membres du Conseil que la Municipalité d'Argeliers souhaite accompagner et soutenir les habitants dans leurs initiatives de végétalisation des rues, et promouvoir ainsi les actions collectives en faveur de l'embellissement du cadre de vie, du respect de l'espace public et de l'amélioration du vivre ensemble,

CONDIDERANT que pour ce faire, une convention d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public, valant « Permis de végétaliser », accompagnée d'une charte correspondante, devra être conclue avec toute personne souhaitant participer à l'embellissement de notre Village,

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN02725-DE

CONDIDERANT que cette convention fixe les modalités d'occupation temporaire du Domaine Public, et ce dans le cadre du dispositif relatif au « Permis de végétaliser »,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

- **Approuve** la convention d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public, valant « Permis de végétaliser », ainsi que la charte correspondante, annexée à cette convention,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire, et notamment la convention et la charte correspondantes

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN02825-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 26/06/2025

Délibération N° 028/25

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le 3 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Françoise MILLAUD, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; François IZARD, procuration à Amandine PALMIE et Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absent excusé : Antoine MICHEZ

Absents : Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Convention à conclure avec l'Académie de Montpellier, pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique au Travail – Année scolaire 2025/2026.

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant au Conseil que le numérique constitue de nos jours un enjeu fondamental, pour la réussite des élèves scolarisés en école élémentaire,

CONSIDERANT que conscient de cet enjeu, le Conseil Municipal, par Délibération en date du 13 Juin 2024, a approuvé la conclusion d'une convention de partenariat entre l'Académie de Montpellier et la Commune d'Argeliers, pour l'année scolaire 2024/2025, relative à la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT), et ce dans l'optique de la mise en œuvre au sein du Groupe Michel Bernard, d'un plan de développement des usages du numérique,

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN02825-DE

CONSIDERANT que la finalité d'un tel partenariat consistait essentiellement à favoriser l'appropriation par les élèves, des Techniques de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE), de l'Espace Numérique de Travail (ENT), ainsi que la généralisation de leurs usages dans les pratiques ordinaires,

CONSIDERANT que cela supposait une pleine et entière coopération entre ces deux entités, ainsi qu'une mutualisation de leurs moyens,

CONSIDERANT que l'Académie de Montpellier s'engageait sur une mise à disposition d'une solution applicative, et proposait un accompagnement et une formation à destination des enseignants. Elle assurait notamment l'hébergement et l'assistance informatique,

CONSIDERANT que pour la période 2025/2026, une nouvelle convention est proposée aux Communes souhaitant renouveler ce partenariat, et dont le coût annuel est fixé à 40 € par école,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

- **Approuve,** pour l'année scolaire 2025/2026, la convention de partenariat à conclure entre l'Académie de Montpellier et la Commune d'Argeliers, relative à la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT), et ce pour un coût de 40 €,

- **Précise** que cette dépense est inscrite au Budget 2025,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant, ainsi que tous actes et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN02925-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 26/06/2025

Délibération N° 029/25

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le 3 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Françoise MILLAUD, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; François IZARD, procuration à Amandine PALMIE et Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absent excusé : Antoine MICHEZ

Absents : Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Réseau de Lecture Publique – Convention de partenariat à conclure avec le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant aux Conseillers que depuis 2016, chaque Commune membre de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne disposant d'une bibliothèque normée, peut décider de son intégration au Réseau de lecture publique et ainsi lui permettre, en tant que partenaire actif du réseau, de bénéficier du soutien de la Médiathèque du Grand Narbonne et de ses Services,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération, au titre de la compétence optionnelle « Gestion des équipements culturels et sportifs », mène une politique volontariste en matière de lecture publique, via sa Médiathèque intercommunale et son Réseau de lecture publique,

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN02925-DE

CONSIDERANT que ce dernier, qui a pour objectif, au sein du territoire intercommunal, d'offrir à la population un Service harmonisé en termes d'accès aux ressources documentaires, repose sur le double principe de carte unique et de la gratuité pour tous,

CONSIDERANT qu'en 2019, de nouveaux services, tels que le Pass'AGGLO, la navette documentaire ou la carte unique Collectivités, ont enrichi le dispositif intercommunal qui se prépare à intégrer de nouvelles bibliothèques,

CONSIDERANT que ces considérations inspirent de nouvelles dispositions à l'échelle du territoire et impliquent que le Grand Narbonne et les Communes membres du Réseau s'accordent sur les conditions de mise en œuvre de leur partenariat,

CONSIDERANT qu'afin de permettre l'enrichissement du Réseau de lecture publique sur le territoire du Grand Narbonne, d'optimiser l'efficience de son fonctionnement et de donner une visibilité accrue aux bibliothèques du territoire communautaire, il est apparu nécessaire de faciliter l'adhésion des Communes au Réseau de lecture publique, par le moyen d'un document unique, dont le contenu a été simplifié,

CONSIDERANT que dans cette optique, la convention de partenariat proposée par le Grand Narbonne, d'une durée nouvelle de trois ans, a pour vocation de clarifier et simplifier l'engagement respectif entre une Commune qui dispose d'une bibliothèque et la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE,**

- **Décide** d'adhérer au réseau de lecture publique du Grand Narbonne, pour une durée supplémentaire de trois ans, avec effet au 1er Janvier 2025,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes et tous documents de nature administrative, technique ou financière, relatifs à cet objet, et notamment la nouvelle convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 26/06/2025

Délibération N° 030/25

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le 3 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Françoise MILLAUD, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; François IZARD, procuration à Amandine PALMIE et Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absent excusé : Antoine MICHEZ

Absents : Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Instruction du Droit des Sols – Convention de prestation de Service à conclure avec le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

VU le rapport de Monsieur le Maire, rappelant aux membres du Conseil que par délibération en date du 12 Avril 2022, le Conseil approuvait la convention de prestation présentée par le Service ADS du Grand Narbonne, fixant les modalités de l'instruction des autorisations du droit du sol par ce Service, pour le compte des Communes membres, adhérentes au Service,

CONSIDERANT que cette convention a été conclue pour une durée comprise entre le 1er Janvier 2022 et le 31 Décembre 2024,

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03025-DE

CONSIDERANT que cette convention constitue une base contractuelle qui organise les rapports entre la Commune et la Communauté d'Agglomération, et définit notamment les actes pris en charge, la nature des prestations, les modalités de transmission des demandes et le montant de la participation financière de la Commune,

CONSIDERANT qu'il convient de reconduire cette prestation, pour la période comprise entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 2025, tacitement renouvelable jusqu'au 31 Décembre 2027,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article précité du CGCT, les Communes du Grand Narbonne peuvent confier, par convention, la gestion de certains de leurs services relevant de leurs attributions au Grand Narbonne,

CONSIDERANT que la convention conclue ne permet pas une intervention à des fins lucratives de l'une des personnes publiques co-contractantes agissant tel un opérateur sur un Marché concurrentiel et qu'elle impose, de plus, une réciprocité des relations,

CONSIDERANT que cette prestation de service est confortée, dans son mode de passation ou de renouvellement, sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la jurisprudence communautaire et interne,

CONSIDERANT que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion du Service d'instruction des autorisations du droit du sol,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE** :

- **Approuve** la convention de prestation jointe en annexe, fixant les modalités de l'instruction des autorisations du droit du sol par le Grand Narbonne pour les Communes adhérentes au Service,
- **Accepte** que le coût de l'unité de fonctionnement soit de 102 €, sur la base d'une estimation du coût réel de la prestation,
- **Précise** que la convention est conclue pour une durée comprise entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 2025, tacitement renouvelable jusqu'au 31 Décembre 2027,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à la présente Délibération, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03125-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 26/06/2025

Délibération N° 031/25

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le 3 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Françoise MILLAUD, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; François IZARD, procuration à Amandine PALMIE et Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absent excusé : Antoine MICHEZ

Absents : Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Groupement d'Intérêt Public « Ma Santé Ma Région » – Convention financière à conclure avec la Commune de Bize-Minervois, membre du GIP.

VU le rapport de Monsieur le Maire, rappelant le contexte dans lequel la Commune a souhaité adhérer au Groupement D'interêt Public « Ma Santé Ma Région »,

CONSIDERANT que la désertification médicale constitue aujourd'hui un défi majeur pour notre système de santé, particulièrement dans les zones rurales et les petites communes. L'accès aux soins de proximité, pourtant essentiel à l'égalité des chances en matière de santé, devient de plus en plus difficile pour de nombreux citoyens,

CONSIDERANT que ce phénomène, aggravé par le départ à la retraite de nombreux praticiens et la faible attractivité de certaines zones pour les jeunes professionnels de santé, engendre des inégalités territoriales préoccupantes,

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03125-DE

CONSIDERANT que face à ce constat, il devient impératif de repenser et de structurer l'offre de santé locale afin d'assurer une prise en charge efficace, continue et équitable pour l'ensemble de la population,

CONSIDERANT que le développement de centres de santé régionaux s'inscrit dans cette dynamique, en apportant une réponse **concrète, coordonnée et pérenne à ce fléau**, et que par ailleurs, ces structures permettent non seulement de regrouper les professionnels de santé, mais aussi de garantir une présence médicale régulière et diversifiée sur le territoire,

VU la Délibération en date du 20 Juin 2023, par laquelle le Conseil Municipal d'Argeliers a sollicité l'adhésion de la Commune au Groupement d'Intérêt Public « Ma Santé, Ma Région », et approuvé la convention correspondante.

VU la Délibération en date du 17 Octobre 2024, par laquelle le Conseil Municipal d'Argeliers a approuvé dans le cadre de l'aller-vers, la convention de mise à disposition de locaux pour le Centre de Santé Ma Région, situé à Bize-Minervois, à conclure entre les Communes d'Argeliers et Bize-Minervois,

CONSIDERANT que la contribution financière appelée annuellement par le GIP « Ma santé Ma Région » pour le fonctionnement du centre de santé de Bize-Minervois, incluant son site satellitaire d'Argeliers, sera répartie pour moitié, sur chaque Collectivité. Ainsi, chaque Collectivité prendra en charge cinquante pour cent (50%) du montant total de ladite contribution financière,

CONSIDERANT que pour ce faire, une convention financière à conclure entre les deux Collectivités, qui fixe les modalités de répartition de cette contribution, doit être soumise à délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et **Par 15 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Laurent ALBEROLA),** :

- **Approuve** la convention financière à conclure avec la Commune de Bize-Minervois, définissant les modalités de répartition de la contribution financière appelée annuellement par le GIP « Ma Santé Ma Région », pour le fonctionnement du Centre de Santé de Bize-Minervois, dont le site satellitaire est situé sur le territoire de la Commune d'Argeliers,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à la présente Délibération, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03225-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 26/06/2025

Délibération N° 032/25

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le 3 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Françoise MILLAUD, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; François IZARD, procuration à Amandine PALMIE et Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absent excusé : Antoine MICHEZ

Absents : Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Enquant 2025 – Achat d'un fût - Convention de partenariat à conclure avec l'Association « Les Vins de Marcelin »

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant que depuis maintenant plusieurs années, la manifestation de l'ENQUANT s'est enracinée dans notre paysage institutionnel, culturel et festif,

CONSIDERANT que ce moment fort et privilégié, se déroule sur une journée, autour du 15 Août, et que pour cette année 2025, la manifestation de l'ENQUANT se déroulera le Samedi 9 Août,

CONSIDERANT que depuis le début du projet, la Commune d'Argeliers apporte son soutien à cette manifestation, non seulement par le versement d'une subvention de fonctionnement, au profit de l'Association organisatrice « Les vins de Marcelin », mais aussi par l'achat d'un fût lors de la vente aux enchères,

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03225-DE

CONSIDERANT qu'une inscription budgétaire de 2 500 € a été réservée à cet effet, sur le Budget 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et **Par 15 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Laurent ALBEROLA) :**

- **Approuve** la convention de partenariat à conclure avec l'association « Les Vins de Marcelin », fixant les modalités de participation de la Commune à la vente aux enchères, et ce dans le cadre de l'Enquant 2025,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant, ainsi que tous actes et tous documents relatifs à cette affaire, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03325-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 26/06/2025

Délibération N° 033/25

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le 3 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Françoise MILLAUD, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; François IZARD, procuration à Amandine PALMIE et Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absent excusé : Antoine MICHEZ

Absents : Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Création d'un Poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe.

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant que par Délibération en date du 12 Juillet 2021, le Conseil l'a autorisé à signer toutes les pièces relatives au projet de mise en place d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR), intégrant les conventions et les avenants, ainsi que tous actes et tous documents, de nature Administrative, Technique et Financière, relatifs à cet objet,

CONSIDERANT que c'est dans ce cadre, que Monsieur Lilian GARCIA, actuellement titulaire du Grade de Brigadier-Chef Principal, a bénéficié d'une Période de Préparation au Reclassement, d'une durée de 15 mois, et ce depuis Mai 2024,

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03325-DE

CONSIDERANT qu'après avis du Conseil Médical en date du 10 Juin 2025, Monsieur Lilian GARCIA intègrera la Filière Administrative, à compter du 1er Septembre 2025, au sein de notre Commune, et ce dans l'attente de sa mutation au CIAS du Sud Minervois, programmée en Mai 2026,

CONSIDERANT que pour ce faire, il convient de procéder à la création d'un Poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe, à temps complet,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et **A l'UNANIMITE,**

- **Décide de créer** un Poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe, à temps complet,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à publier la création de ces Postes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, et à modifier, en conséquence, le tableau des effectifs,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03425-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 26/06/2025

Délibération N° 034/25

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le 3 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Françoise MILLAUD, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; François IZARD, procuration à Amandine PALMIE et Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absent excusé : Antoine MICHEZ

Absents : Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Mise à disposition d'un agent – Convention à conclure avec le CIAS du Sud Minervois.

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant qu'à compter du 1er Septembre 2025, Monsieur Lilian GARCIA, reclassé sur un Poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe, sera mis à disposition du CIAS, pour 50 % de son Temps Plein,

CONSIDERANT que pour ce faire, une convention fixant les modalités de cette mise à disposition, doit être conclue avec le CIAS,

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03425-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et **A l'UNANIMITE,**

- **Approuve** la convention de mise à disposition de l'Agent Lilian GARCIA, à conclure avec le CIAS du Sud Minervois, telle que proposée,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents relatifs à la présente Délibération, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIB03525-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 26/06/2025

Délibération N° 035/25

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le 3 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Françoise MILLAUD, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; François IZARD, procuration à Amandine PALMIE et Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absent excusé : Antoine MICHEZ

Absents : Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Création d'un Poste de Rédacteur Principal de 2ème Classe.

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que certains Fonctionnaires de la Commune, du fait de leur ancienneté dans leurs Grades respectifs, disposent aujourd'hui des conditions requises leur permettant d'accéder, par le biais de l'avancement de Grade, au Grade supérieur,

CONSIDERANT que pour ce faire, il convient de délibérer sur la création du Poste suivante :

1. Un Poste de Rédacteur Principal de 2ème Classe.

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIB03525-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **par 15 VOIX POUR et UNE ABSTENTION (Laurent ALBEROLA),**

- **Décide de créer** un Poste à temps complet de Rédacteur Principal de 2ème Classe,
- **Autorise** Monsieur le Maire à publier la création de ce Poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, et à modifier, en conséquence, le tableau des effectifs,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération, et notamment l'arrêté de nomination correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03625-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 26/06/2025

Délibération N° 036/25

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le 3 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Françoise MILLAUD, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; François IZARD, procuration à Amandine PALMIE et Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absent excusé : Antoine MICHEZ

Absents : Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Création d'un Poste de Technicien Principal de 2ème Classe.

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que certains Fonctionnaires de la Commune, du fait de leur ancienneté dans leurs Grades respectifs, disposent aujourd'hui des conditions requises leur permettant d'accéder, par le biais de l'avancement de Grade, au Grade supérieur,

CONSIDERANT que pour ce faire, il convient de délibérer sur la création du Poste suivante :

1. Un Poste de Technicien Principal de 2ème Classe.

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03625-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **par 15 VOIX POUR et UNE VOIX CONTRE (Laurent ALBEROLA),**

- **Décide de créer** un Poste à temps complet de Technicien Principal de 2ème Classe,
- **Autorise** Monsieur le Maire à publier la création de ce Poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, et à modifier, en conséquence, le tableau des effectifs,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération, et notamment l'arrêté de nomination correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03725-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 26/06/2025

Délibération N° 037/25

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le 3 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Françoise MILLAUD, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; François IZARD, procuration à Amandine PALMIE et Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absent excusé : Antoine MICHEZ

Absents : Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Créations de Postes

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que certains Fonctionnaires de la Commune, du fait de leur ancienneté dans leurs Grades respectifs, disposent aujourd'hui des conditions requises leur permettant d'accéder, par le biais de l'avancement de Grade, au Grade supérieur,

CONSIDERANT que pour ce faire, il convient de délibérer sur les créations de Postes suivantes :

1. Un Poste de Chef de Service de Police Municipale Principal de 1ère Classe, à temps complet
2. Deux Postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, à temps complet

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03725-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **à l'UNANIMITE,**

- **Décide de créer** les Postes à temps complet, tels qu'indiqués ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à publier la création de ces Postes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, et à modifier, en conséquence, le tableau des effectifs,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération, et notamment les arrêtés de nomination correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)